



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU 30 MARS 2026 – 20H00

Le 30 mars 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25 mars 2026

Présents : AUFFRET Max, AUFFRET Nathan, CAPITAIN Anne-Laure, CARMAUX Vanessa, CHEVALIER Alexandra, DUPONT Laurence, PASQUIER Thomas, PICHOU Quentin, RAIMBOURG Isabelle, ROCHARD Bertrand, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette, WYART Rémy

Excusé(s) : BOUCHERIE Aurore (pouvoir à AUFFRET Max)

Absent(s) : CHENEAU Jérémy

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 20h10

1. - Validation des procès-verbaux de séance des deux séances précédentes

Il est demandé au Conseil de faire part de ses éventuels commentaires ou remarques concernant les procès-verbaux de séance des deux séances précédentes et de faire connaître son approbation.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents, sans observation.

2. Vote du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Bâlines ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bâlines et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Décision modificative n°DM01_2026

La société ATC France est redevable annuellement d'une redevance à la commune de Bâlines relative à la mise à disposition d'un terrain pour l'hébergement d'équipements télécom.

Cette redevance n'ayant pas été versée depuis l'entrée en vigueur de la convention de mise à disposition, une facture de régularisation a été émise en 2025.

ATC France a contesté la date de l'entrée en vigueur de la convention et donc les sommes facturées.

La société a fourni le PV de mise à disposition qu'elle n'avait pas transmis en temps voulu, justifiant de la date d'entrée en vigueur de la convention.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Il convient d'annuler les titres émis en 2025 pour refacturer les montants conformes de la RODP due.
Par ailleurs, le titre relatif au remboursement d'une cotisation IRCANTEC en 2025 a été émis par erreur deux fois. Il convient donc d'annuler l'un des deux titres, d'un montant de 349,43€.

Les écritures suivantes doivent donc être passés :

Chapitre 67, compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » :	+ 5 640,03€
Chapitre 011, compte 615228 « entretien et réparations sur autres bâtiments » :	- 5 640,03€

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative proposée et autorise le Maire à passer les écritures nécessaires.

4. Délibération portant sur la mise en place de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer les redevances de la façon suivante :

Redevance d'occupation de l'espace communal :

- Redevance : 05,00€ / semaine
- Surface : 10m²
- Horaires : entre 06h30 et 22h00
- Nettoyage des lieux à la charge de l'occupant et après chaque journée d'occupation de l'espace public

Le Maire, en lien avec le comptable public, est chargé du recouvrement de ces redevances en établissant périodiquement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Madame Aurore BOUCHERIE rejoint la réunion

5. Délibération portant sur l'acceptation d'un leg

Vu la décision de Monsieur GARNIER Dominique, qui par testament remis à l'étude SCP BOUVIER-LANSON établie à Verneuil d'Avre et d'Iton (27130), lègue à la commune l'intégralité de ses biens immobiliers, mobiliers, financiers tous autres biens, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide d'accepter ce legs et donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires ainsi que de procéder dès à présent au paiement de toutes les assurances, factures et frais courants pour la bonne préservation des biens.

6. Choix des membres des commissions municipales

Le Conseil Municipal décide de fixer les commissions municipales et leurs membres de la façon suivante :

COMMISSION	MEMBRES
APPELS D'OFFRE	PASQUIER Thomas WYART Rémi AUFFRET Max AUFFRET Nathan Adjoints



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

SMAVA	ROULAND Patrice AUFFRET Max
TRAVAUX, VOIRIE, CHEMINS	ROULAND Patrice PASQUIER Thomas PICHOU Quentin AUFFRET Max AUFFRET Nathan
ÉGLISE, CIMETIÈRE	ROCHARD Bertrand DUPONT Laurence RAIMBOURG Isabelle CAPITAINE Anne-Laure AUFFRET Max AUFFRET Nathan
SPORT	PICHOU Quentin AUFFRET Nathan ROULAND Patrice CARMAUX Vanessa CHEVALIER Alexandra RAIMBOURG Isabelle BOUCHERIE Aurore DUPONT Laurence AUFFRET Max CAPITAINE Anne-Laure
COMMUNICATION	DUPONT Laurence ROCHARD Bertrand CAPITAINE Anne-Laure AUFFRET Nathan CARMAUX Vanessa AUFFRET Max
ACTION SOCIALE	AUFFRET Max CAPITAINE Anne-Laure CHARBONNEAU Josiane CHAVIGNY Françoise DAMOISEAU CARMAUX Vanessa DUPONT Laurence HECHT Françoise SPOTBENN Josette

7. Questions diverses

7.1. Participation citoyenne : proposition de référents

Dans le cadre de la participation citoyenne, les référents suivants sont nommés en tant que contacts privilégiés en lien avec la Gendarmerie :



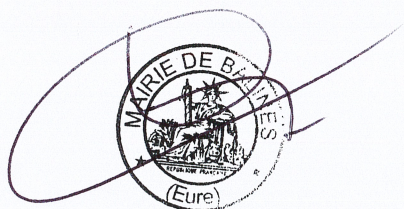
DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

LE BOIS SUEUR	CHAVIGNY Daniel RAIMBOURG Isabelle MERCIER Stéphanie
LES FAULX	DEBORDEAUX Roselyne SPOTBEEN Josette
LOTISSEMENT DES TURGÈRES	FOURRÉ Fabrice COLLARD Louis GRATZ Joël
LES TURGÈRES	GLAIS David CARMAUX Vanessa
LE VILLAGE	ROULAND Patrice CANAC Joël

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin.

La prochaine réunion est fixée à la date du 26 mai 2026.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines



Secrétaire de séance